

PROJET RÉFÉRENT

Étude de faisabilité technique et financière d'un service de transport à la demande



OBJET DE L'OPÉRATION

La prestation consistait à établir un diagnostic territorial, basé sur l'étude de données statistiques, de rencontres avec les élus locaux et d'entretiens auprès des différentes autorités organisatrices de transport. Le Cerema a ensuite étudié la faisabilité technique et financière d'un service de transport à la demande (TAD). Le Cerema a accompagné la collectivité du diagnostic jusqu'à la mise en service, qui a eu lieu en mars 2014.

LES BESOINS DU CLIENT / PARTENAIRE

Les élus communautaires affichaient, depuis plusieurs années, la volonté de mettre en place un service de transport collectif, adapté au milieu rural. Les bus du Conseil Général ne desservait que quelques communes, avec des horaires inadaptés, et certains services avaient été récemment supprimés. Une enquête de besoin avait été lancée par la CCCL sur le territoire. Il s'agissait avant tout de pallier aux problèmes de mobilité des habitants du territoire, dans une logique de solidarité.

LA RÉPONSE DU CEREMA

Une étude de faisabilité d'un service de transport à la demande (TAD) a été menée. Toutes les composantes du service de TAD ont été déterminées : public cible, type de prise en charge, itinéraire des lignes, horaires, tarifs, coût pour la collectivité, etc. Le Cerema a également participé à la rédaction du marché, au choix du transporteur, à la formation des agents (gestion des appels, échanges entre CCCL et transporteur) et à l'élaboration du plan de communication.

Afin de desservir prioritairement les captifs (personnes âgées, ménages sans voiture, etc.) tout en gardant un budget limité, le TAD retenu est de type « porte à arrêt », avec une prise en charge au domicile et une dépose à un unique arrêt de bus en centre-ville. Accessible aux personnes à mobilité réduite et complémentaire aux offres de bus et de train

CONTACT

✉ relation-clients-grandest@cerema.fr

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

- Gouvernance, planification et organisation des mobilités
- Transports collectifs, partagés et intermodalité

existantes, il respecte les bassins de vie et permet à chaque habitant de rejoindre deux fois par semaine le pôle de service le plus proche de sa commune.

Le coût pour la collectivité est faible, en raison de l'optimisation du service et des financements obtenus, notamment auprès du CG54 qui prend en charge 50 % du déficit annuel. Inscrit à l'agenda 21 local, le TAD permet de renforcer le bourg-centre et de développer le commerce de proximité. La mise en service date du 1er mars 2014, pour une expérimentation d'une durée de 2 à 3 ans.

LE CLIENT / PARTENAIRE PILOTE DU PROJET

Communauté de communes du Chardon Lorrain (CCCL), Meurthe-et-Moselle 39 communes et environ 10 000 habitants

Cerema Est
Département Aménagement et Développement Durables - Division Transports Déplacements

LE CALENDRIER

Mai 2012 à avril 2014